

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°084

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 25

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 18h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés : KOUAME Akoua Marie ,MBONDO Thérèse ,FAGARD Alice ,LENZI Ling .

Représentés par :

Madame Magali CHERET	Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Claudine PEJOUX	Madame Sophie VALLY
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Silvère ROZENBERG
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Lionel DONNET	Monsieur Marc RUER
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/Service Intégration et Citoyenneté des Etrangers

OBJET : Envoi d'une délégation au Festival international pour la Paix

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 140 du 14 juin 2018 portant sur l'acceptation d'une subvention à hauteur de vingt mille euros attribuée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour le projet « Élaboration d'une stratégie et de projets de développement touristique pour la ville de Beit Jala » ;

Vu le contrat de jumelage entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Beit Jala signé le 27 novembre 1997 ;

Considérant l'intérêt que portent la municipalité et la population d'Aubervilliers aux échanges avec la Palestine ;

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à la promotion des talents artistiques présents sur son territoire ;

Considérant que le déroulement du Festival international pour la paix aura lieu du 22 au 26 août 2019 à Beit Jala ;

Considérant que dans le cadre du déroulement de ce festival, il y a lieu d'envoyer une délégation municipale à Beit Jala.

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

AUTORISE l'envoi d'une délégation politique, artistique et administrative au « Festival international pour la paix » qui se déroulera du 23 au 26 août 2019 à Beit Jala en Palestine.

DIT que l'agent administratif se déplacera du 18 au 28 août 2019. Il s'agit de :

- M. Ralf HOFMANN, pour le service des relations internationales,

DIT que la délégation politique se déplacera du 21 au 26 août 2019 et sera composée comme suit :

- Mme Mériem DERKAOUI, Maire,

- M. Abderrahim HAFIDI, Conseiller municipal délégué de la Coopération décentralisée,

- M. Benjamin QUASHIE-ROUBAUD, collaborateur de cabinet.

DIT que les membres de la délégation recevront le remboursement de leurs frais de séjour à leur retour et sur présentation de leurs factures sous réserve que le montant ne dépasse pas le barème tarifaire pratiqué par le Ministère des Affaires étrangères pour les séjours en Israël/Palestine (soit 122 \$ /108,32 euros).

Les dépenses concernant les frais de voyage pour l'agent communal et la délégation politique sont inscrites au budget communal aux imputations suivantes 002/6256/048 et 002/6256/048/MEAE

Les dépenses concernant le transport aller/retour entre Paris et Beit Jala et l'hébergement concernant l'agent communal et la délégation politique sont inscrites au budget communal aux imputations suivantes : 002/6251/048 et 002/6251/048/MEAE.

Les dépenses concernant les élus sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6532/021.

DIT que l'association Atelier Kuso recevra une subvention à hauteur de 4 000 € (quatre mille euros) pour leur prestation ainsi que tous leurs frais liés au projet du festival de Beit Jala.

La dépense est inscrite au budget communal au 002/ 6574/048.

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Sylvère ROZENBERG

